



RETRAIT DU PROJET DE LOI FONCTION PUBLIQUE DUSSOPT-DARMANIN POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DE FORMATION PROFESSIONNELLE NE TOUCHEZ PAS AU CNFPT ET AU STATUT DE SES AGENTS RETOUR AU 1%

Le gouvernement Macron-Philippe vient faire connaître son projet de loi sur la fonction publique.

C'est une attaque en règle contre le service public, le statut de fonctionnaire des agents publics, la carrière des agents, l'organisation du dialogue social.

Le gouvernement Macron-Philippe confirme par ailleurs l'ensemble de ses mesures anti-fonctionnaires :

- *120 000 fonctionnaires en moins :*
C'est moins d'instituteurs et assistantes maternelles dans nos écoles ; moins d'infirmières et d'aides-soignants dans nos hôpitaux et nos EPHAD ; moins de pompiers pour assurer la protection des biens et des personnes, les secours d'urgence...
- *Le gel du point d'indice :*
C'est la smicardisation généralisée de la fonction publique.

UNE DOUBLE OFFENSIVE CONTRE LE CNFPT, SES AGENTS ET LE SERVICE PUBLIC

Par ailleurs, une double offensive est menée contre le CNFPT avec le projet de loi et le rapport de deux parlementaires sur notre établissement.

- C'est un boulevard qui vise à la privatisation galopante du service public de formation professionnelle.
- C'est le démantèlement du CNFPT, sa mise sous tutelle et l'organisation de son asphyxie budgétaire.
- C'est la dénaturation de notre établissement qui ne serait plus un établissement public relevant du champ des collectivités locales mais une agence au statut incertain.
- C'est une violation de ce qui reste de démocratie parlementaire dans notre pays avec la volonté du gouvernement d'un passage en force par ordonnances pour démolir le CNFPT.
- C'est une remise en cause frontale du statut des agents du CNFPT et de l'ensemble de leurs acquis collectifs (statut de fonctionnaire territorial, temps de travail, régime indemnitaire, COS, télétravail...)

La privatisation du service public de formation professionnelle, comme toutes les privatisations, c'est un service plus cher pour les collectivités locales et de moindre qualité pour leurs agents.

Quelles seront les conséquences de la privatisation du service public de formation professionnelle ?

Des fonctionnaires territoriaux moins bien formés, un service public local dégradé, des boîtes privées qui feront plus de profits ?

Tous perdants – le CNFPT et ses agents, les collectivités locales, les fonctionnaires territoriaux, les citoyens - SAUF les actionnaires des boîtes de formation privées !

ET LES AGENTS DU CNFPT DANS TOUT CELA ?

En dépit de toutes les attaques subies par notre établissement depuis des années : rapport de la Cour des Comptes, baisses du 1% par les gouvernements successifs ;

En dépit des difficultés internes rencontrées (buggs des logiciels, hybridation à marche forcée, pilotage en zig zag...), les agents du CNFPT ont assuré avec ténacité leur mission de service public dans le cadre d'une insoutenable austérité budgétaire.

Les agents du CNFPT n'ont pas à subir les conséquences des décisions gouvernementales.

C'est pourquoi, plus que jamais, en même temps qu'il combat pour le dégel du point d'indice, la CGT du CNFPT maintient sa revendication d'une **prime exceptionnelle de 1 000 euros** pour tous les agents de l'établissement.

II Y A URGENCE !

IL Y A URGENCE A AGIR DANS L'UNITE LA PLUS LARGE !

Le syndicat CGT du CNFPT appelle à l'unité la plus large possible sur les revendications suivantes :

- Retrait du projet de loi sur la fonction publique Dussopt-Darmanin ;
- Retrait de toutes les mesures anti-fonctionnaires du gouvernement. Maintien des 120 000 postes ;
- Abandon du rapport des parlementaires et de toutes ses préconisations sur le CNFPT ;
- Maintien du CNFPT comme établissement public unique, national, paritaire. Retour au 1% ;
- Maintien du statut de fonctionnaire territorial et de toutes les garanties qui lui sont liées aux agents du CNFPT ;
- Pour une prime exceptionnelle de 1 000 euros pour tous les agents du CNFPT.

LE SYNDICAT CGT DU CNFPT NE RESTERA PAS L'ARME AU PIED

D'ores et déjà il envisage de prendre toute initiative visant à faire grandir le rapport de forces.

A commencer par **le mercredi 27 février**, date du passage au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale du projet de loi sur la fonction publique.

Paris, le 15 février 2019